



## Divorce prononcé au Maroc : inscription dans le registre suisse de l'état civil

15.12.2025

### DOCUMENTS À SOUMETTRE SUR RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

- L'original du jugement de divorce en arabe, apostillé par le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance ;
- La traduction du jugement de divorce auprès d'un traducteur assermenté munie d'une apostille ;
- Une copie intégrale d'acte de naissance avec l'indication du divorce en marge, en français munie d'une apostille (**uniquement pour les personnes ayant la double nationalité marocaine et suisse**) ;
- Le cas échéant, les changements d'adresse des conjoints divorcés ;
- 1 copie du passeport de la personne résidante en suisse.

### TRADUCTION

Les documents qui ne sont pas établis dans une langue nationale suisse doivent être traduits auprès d'un traducteur assermenté. Vous trouvez une liste des traducteurs sur le site Internet : <https://atajtraduction.ma/>

### EMOLUMENTS

- Pour les citoyens de nationalité suisse : **Sans frais.**
- Pour les citoyens étrangers résidants en suisse (**ayant déjà été mariés ou divorcés dans le passé en suisse**) : **MAD 1795.-** à payer le jour du rendez-vous.

### LEGALISATION / APOSTILLE

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être munis d'une apostille délivrée par la préfecture, la province ou le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance avant d'être remis à la représentation suisse. Pour toutes les informations relatives à la délivrance de l'apostille [www.apostille.ma](http://www.apostille.ma)

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- ❖ La présence personnelle à l'Ambassade à Rabat est **obligatoire pour les personnes domiciliées au Maroc** sur rendez-vous à prendre au 0537 26 80 30 du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00 et le Vendredi 09h00 à 11h30 ou par courriel à [rabat.chancellerie@eda.admin.ch](mailto:rabat.chancellerie@eda.admin.ch).

**L'Ambassade certifie les documents présentés et les transmets aux autorités compétentes en matière d'état civil, la décision relève de la seule compétence des autorités suisses. Les documents originaux ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées.**

**Le délai de traitement peut varier en fonction des éléments de la demande et de l'autorité compétente en Suisse. Cette Ambassade n'exerce aucune influence sur les délais.**